



RÈGLEMENT 33-2013-12

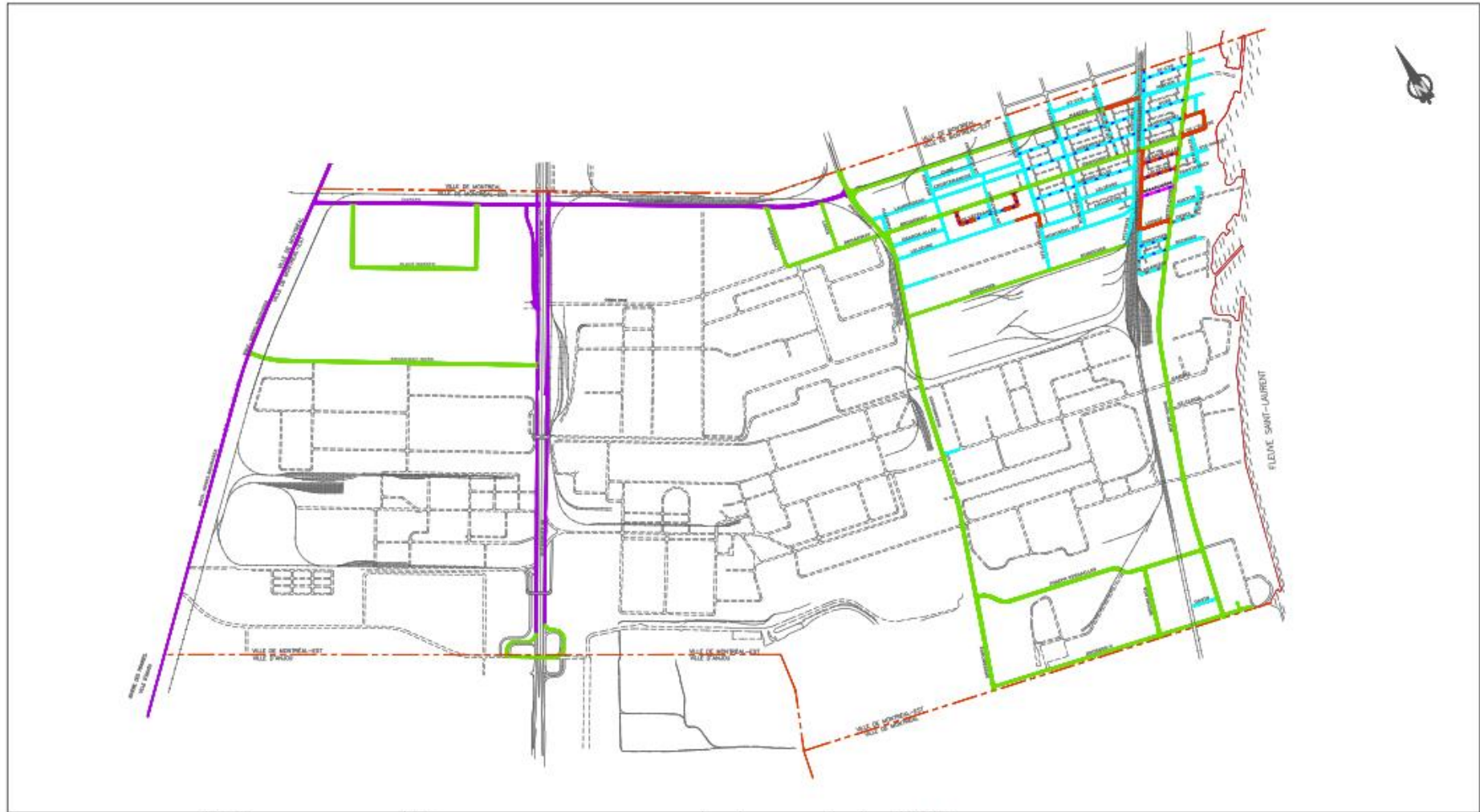
RÈGLEMENT 33-2013-12 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, AFIN D'IMPLANTER UNE LIMITE DE VITESSE SUR LE DÉBARCADÈRE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

- 1.** L'annexe A du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Marcil, maire suppléant

Olivier Pelletier, Greffier

Annexe A



 <p>Direction Du génie Ville de Montréal, Est 1 200 Avenue Du Parc, 6e étage Montréal, QC H2S 2R6 (118) 2000 Téléphone: 514 399-2200 Téléfax: 514 399-2530</p>	Dessiné par ABDELMALIK RACHEK, TECH.	Projet IMPLANTATION DES LIMITATIONS DE VITESSE ET DES NOUVEAUX SENS-UNIQUES					LÉGENDE   
	Approuvé par ROBERT DAVIS, ING.						
	Echelle N/A						
	Date 25 JANVIER 2025						
		Titre PLAN D'IMPLANTATION	Révisé 	Description 	Par 	Date 	
						Plan no. 1/1	

